

---

## ◇ *Compte-rendu du conseil communautaire du 8 Septembre 2020* ◇

---

Le nombre de conseillers en exercice au jour de la séance était de 36 sur lequel il y avait 34 titulaires présents, à savoir :

Stéphane HEYRAUD, Président,

Sandra CHAFFANJON, Michel CHARDON, Jean-François CHORAIN, Robert CORVAISIER, Roger DEFOURS, Vincent DUCREUX (*arrivé au point 7*), Maria DURIEUX, Céline ELIE, Stéphane EXBRAYAT, Régis FANGET, André GEOURJON, Aurélie GRANGE, Philippe HEITZ, David KAUFFER, Cédric LOUBET, Geneviève MANDON, Nathalie MATHEVET, Julien MATHOULIN, Joël MAURIN, Chantal NIWINSKI, Laurent PEREZ, Dominique PEYRACHON, Didier PINOT, Fabien PLASSON, Pascale ROCHETIN, Christian SEUX, Mireille TARDY, Paul THIOLLIERE, Denis THOUMY, Jean-Paul VALLOT, Catherine VARIN, André VERMEERSCH, Isabelle VERNAY.

Le nombre de conseillers titulaires ayant donné pouvoir était de 2 :

- Bernard SOUTRENON à Stéphane HEYRAUD,
- Laurence LAROIX à Geneviève MANDON.

L'assemblée a élu comme secrétaire pour la durée de la séance :

Sandra CHAFFANJON.

---

Stéphane HEYRAUD salue les membres présents et procède à l'appel.

Il soumet le compte-rendu du 16 juillet 2020 à l'approbation de l'assemblée.

L'assemblée approuve ce compte-rendu à l'unanimité.

# ADMINISTRATION GENERALE

## I. Droit à la formation des élus

Monsieur le Président explique que l'article L.2123-12 du CGCT modifié par la [loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 - art. 107](#) dispose que :

*« Les membres d'un conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions. Une formation est obligatoirement organisée au cours de la première année de mandat pour les élus ayant reçu une délégation.*

*Dans les trois mois suivant son renouvellement, le conseil municipal délibère sur l'exercice du droit à la formation de ses membres. Il détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre.*

*Un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la commune est annexé au compte administratif. Il donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du conseil municipal ».*

Ce droit est également reconnu au profit des membres des organes délibérants des communautés de communes.

Les frais de formation constituent une dépense obligatoire pour la Communauté de Communes, à condition que l'organisme dispensateur de la formation soit agréé par le ministre de l'Intérieur.

Le montant annuel des dépenses de formation est plafonné à 20 % du montant total des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées, soit 18.030 €. Le montant devra être fixé par le Conseil.

Les crédits ouverts non-consommés se cumulent pendant la durée du mandat, mais ne peuvent être reportés au-delà de la fin de la mandature.

A l'unanimité l'assemblée :

- décide d'inscrire le droit à la formation dans tous les domaines de compétences de la CCMP,
- fixe le montant des dépenses à 18.030 € maximum,
- autorise Monsieur le Président ou le Vice-président en charge du dossier à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre du droit à la formation et de prélever les dépenses de formation sur les crédits inscrits et à inscrire au budget de la Communauté de Communes.

## 2. Constitution des Commissions obligatoires et désignation des Commissaires : CIID, CIA et CLECT

- Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que vu l'Article 1650 A, modifié par la LOI n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 - art. 146 (V), dans *chaque établissement public de coopération intercommunale soumis de plein droit ou sur option au régime fiscal prévu à l'article [1609 nonies C](#), il est institué une commission intercommunale des impôts directs composée de onze membres, à savoir le président de l'établissement public de coopération intercommunale ou un vice-président délégué et dix commissaires.*

La commission intercommunale se substitue aux commissions communales des impôts directs de chaque commune membre, en ce qui concerne les locaux commerciaux, les biens divers et les établissements industriels.

Elle participe à la détermination et à la mise à jour des paramètres départementaux d'évaluation des locaux professionnels (secteurs, tarifs, coefficients de localisation) ; elle signale à l'administration les changements affectant les locaux professionnels non pris en compte par l'administration fiscale ; elle mène des actions de fiabilisations des bases en partenariat avec l'administration fiscale par le biais d'engagements partenariaux ou de conventions de services comptables et financiers.

Elle est composée de 11 membres (le Président ou un VP délégué et 10 commissaires titulaires et 10 suppléants).

L'organe délibérant doit, sur proposition des communes membres, dresser une liste composée des noms :

- de 20 personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires,
- de 20 autres personnes susceptibles de devenir commissaires suppléants.

Cette liste est à transmettre au directeur départemental des finances publiques, qui désigne :

- 10 commissaires titulaires,
- 10 commissaires suppléants.

Il est proposé de délibérer sur la liste suivante :

**Communauté de Communes des MONTS DU PILAT**

**Propositions de membres **titulaires** de la Commission Intercommunale des Impôts Directs**

(liste établie après consultation des communes membres, à transmettre au directeur départemental des

	Nom, Prénom	commune de désignation	Catégorie
1	<b>PAILHA Pascal</b>	BOURG ARGENTAL	CFE
2	<b>JAMET Patrice</b>	BOURG ARGENTAL	CFE
3	<b>DUCLOS Régis</b>	BOURG ARGENTAL	CFE
4	<b>BERNE Michel</b>	BOURG ARGENTAL	TNFB
5	<b>GAIGNARD Frédéric</b>	JONZIEUX	CFE
6	<b>BONNEFOY Régis</b>	JONZIEUX	TH
7	<b>TARDY Jean-Paul</b>	LA VERSANNE	CFE
8	<b>BENIERE Henri</b>	LE BESSAT	TFB
9	<b>CHORAIN Jean-François</b>	MARLHES	CFE
10	<b>GUILLAUME Chris</b>	MARLHES	TH
11	<b>RAPHARD Nadine</b>	PLANFOY	TH
12	<b>POLLET Gérard</b>	SAINT GENEST MALIFAUZ	CFE
13	<b>DEFOND Stéphane</b>	SAINT GENEST MALIFAUZ	CFE
14	<b>GENTIAL Gilles</b>	SAINT GENEST MALIFAUZ	CFE
15	<b>SANTIAGO François</b>	SAINT GENEST MALIFAUZ	TH
16	<b>BUSCA Gilles</b>	SAINT JULIEN MOLIN MOLETTE	CFE
17	<b>BARRALLON Patrice</b>	SAINT REGIS DU COIN	TFNB
18	<b>BERTAIL Nathalie</b>	SAINT ROMAIN LES ATHEUX	TH
19	<b>GÉRY Gérard</b>	SAINT SAUVEUR EN RUE	CFE
20	<b>THIVILLON Serge</b>	TARENTEISE	TFB

**Propositions de membres **suppléants** de la Commission Intercommunale des Impôts Directs**

(liste établie après consultation des communes membres, à transmettre au directeur départemental des

	Nom, Prénom	commune de désignation	Catégorie
1	<b>BUNIAZET Partrice</b>	BOURG ARGENTAL	CFE
2	<b>MONTELMARD François</b>	BOURG ARGENTAL	CFE
3	<b>NICOLAS Cyril</b>	BOURG ARGENTAL	CFE
4	<b>JOUBERT Jean-Pierre</b>	BOURG ARGENTAL	TH
5	<b>GERY Michel</b>	BURDIGNES	TFNB
6	<b>ARROUEZ Ronan</b>	COLOMBIER	TFNB
7	<b>SABOT Guillaume</b>	GRAIX	TFB
8	<b>BALTHAZARD Gérard</b>	JONZIEUX	CFE
9	<b>RASCLE Romain</b>	MARLHES	CFE
10	<b>DEMEURE Laurence</b>	PLANFOY	CFE
11	<b>VIGNE Jérôme</b>	SAINT GENEST MALIFAUZ	CFE
12	<b>COURBON Daniel</b>	SAINT GENEST MALIFAUZ	CFE
13	<b>SEUX Christian</b>	SAINT GENEST MALIFAUZ	CFE
14	<b>MASSARDIER Philippe</b>	SAINT GENEST MALIFAUZ	TH
15	<b>PERNET Franck</b>	SAINT JULIEN MOLIN MOLETTE	TH
16	<b>PERRIN Nans</b>	SAINT JULIEN MOLIN MOLETTE	TH
17	<b>TEYSSIER Robert</b>	SAINT ROMAIN LES ATHEUX	TH
18	<b>CORVAISIER Robert</b>	SAINT SAUVEUR EN RUE	TH
19	<b>BÉAL Anne-Marie</b>	SAINT SAUVEUR EN RUE	TH
20	<b>TROUILLER Franck</b>	THELIS LA COMBE	TFB

A l'unanimité l'assemblée :

- approuve la composition de la Commission Intercommunale des Impôts Directs ;
  - approuve la proposition de liste des commissaires titulaires et suppléants, pour composer cette Commission ;
  - autorise Monsieur le Président à transmettre la liste des membres de la Commission à la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP).
- Commission intercommunale d'accessibilité (CIA)

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité est obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de transports ou d'aménagement de l'espace, dès lors qu'ils regroupent 5.000 habitants et plus.

Elle est alors présidée par le président de cet établissement. Elle exerce ses missions dans la limite des compétences transférées au groupement.

Les communes membres de l'établissement peuvent également, au travers d'une convention passée avec ce groupement, confier à la commission intercommunale tout ou partie des missions d'une commission communale, même si elles ne s'inscrivent pas dans le cadre des compétences de l'établissement public de coopération intercommunale.

Le Président de l'EPCI ou son représentant préside la commission et arrête la liste de ses membres.

Le Vice-président en charge de ces questions peut être délégué par le Président. Les 16 communes, les associations œuvrant dans le domaine (UFR Loire, IMC Loire), ainsi que les services de la DDT Loire siègent au sein de la Commission.

La Commission est composée du président, du Vice-président en charge de ces questions, des 16 Maires de la CCMP ou de leur représentant.

Il est proposé de délibérer sur la liste suivante :

Président ou son représentant	<b>HEYRAUD Stéphane ou SOUTRENON Bernard</b>	
Communes	Nom-Prénom	
<b>Le Bessat</b>	BENIERE Henri	délégué titulaire
	VERNAY Isabelle	déléguée suppléante
<b>Bourg-Argental</b>	COILLET Gérard	délégué titulaire
	PINOT Didier	délégué suppléant
<b>Burdignes</b>	CARREY Vincent	délégué titulaire
	RAPAUD Emeline	déléguée suppléante
<b>Colombier</b>	VALLOT Jean-Paul	délégué titulaire
	GALLEY Gilles	délégué suppléant
<b>Graix</b>	EXBRAYAT Stéphane	délégué titulaire
	LHOMME Peggy	déléguée suppléante
<b>Jonzieux</b>	CESAR Céline	déléguée titulaire
	BACHELLERIE Amandine	déléguée suppléante
<b>Marlhes</b>	DURIEU Françoise	déléguée titulaire
	BELIN Michel	délégué suppléant
<b>Planfoy</b>	DURIEUX Maria	déléguée titulaire
	LOUBET Cédric	délégué suppléant
<b>Saint-Genest-Malifaux</b>	SEUX Christian	délégué titulaire
	DUCREUX Vincent	délégué suppléant
<b>Saint-Julien-Molin-Molette</b>	BAAS Isabelle	déléguée titulaire
	DUMAS Patricia	déléguée suppléante
<b>Saint-Régis-du-Coin</b>	VERMEERSCH André	délégué titulaire
	SAUVIGNET François	délégué suppléant
<b>Saint-Romain-les-Atheux</b>	MAURIN Joël	délégué titulaire
	KAUFFER David	délégué suppléant
<b>Saint-Sauveur-en-Rue</b>	PEYRACHON Dominique	déléguée titulaire
	CORVAISIER Robert	délégué suppléant
<b>Tarentaise</b>	TARDY Mireille	déléguée titulaire
	RANGER Danielle	déléguée suppléante
<b>Thélis-la-Combe</b>	FANGET Régis	délégué titulaire
	DEYGAS Raymonde	déléguée suppléante
<b>La Versanne</b>	BARRALON Jean-Claude	délégué titulaire
	GONNET Michel	délégué suppléant

L'assemblée approuve à l'unanimité la composition de la Commission Intercommunale d'Accessibilité telle que proposée ci-dessus.

- Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Monsieur le Président explique à l'assemblée qu'aux termes de l'article 1609 nonies C V du CGI, les EPCI à taxe professionnelle unique (TPU) doivent verser à leurs communes membres une attribution de compensation égale au montant de la taxe professionnelle perçue par les communes l'année précédant l'institution du taux communautaire, minoré des charges transférées. L'article prévoit la création entre l'EPCI concerné et les communes membres d'une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges.

« Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers.

Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

La commission élit son président et un vice-président parmi ses membres. Le président convoque la commission et détermine son ordre du jour ; il en préside les séances. En cas d'absence ou d'empêchement, il est remplacé par le vice-président. »

Il est proposé la composition suivante :

- le Président,
- les Vice-Présidents,
- un représentant titulaire par commune (délégué communautaire ou non), soit 16 représentants,
- un représentant suppléant par commune (au cas où le membre titulaire ne peut être présent).

Il est nécessaire de réunir la CLECT pour évaluer les incidences pour chaque commune des transferts de compétences réalisés.

Le rôle de la commission locale d'évaluation des charges est de quantifier le coût des transferts de compétences réalisés, afin de permettre un juste calcul de l'attribution de compensation versée par l'EPCI aux communes membres. La commission ne fait qu'une proposition qui est présentée au Conseil Communautaire, qui en prendra acte et les communes seront saisies pour approbation.

La CLECT peut se voir également confier le soin, à la demande du Conseil ou d'1/3 des conseils municipaux, de fournir une évaluation prospective des charges susceptibles d'être transférées dans l'un ou l'autre sens. Il s'agit de permettre aux élus de décider de futurs transferts de compétences en connaissance de cause.

Il est proposé d'instituer la CLECT selon la composition suivante :

- le Président,
- les Vice-Présidents,
- un représentant titulaire par commune (délégué communautaire ou non), soit 16 représentants,
- un représentant suppléant par commune (au cas où le membre titulaire ne peut être présent).

La composition de la Commission est proposée comme suit :

<b>CCMP</b>	<b>Nom-Prénom</b>	
<b>CCMP</b>	HEYRAUD Stéphane	Président CCMP
<b>CCMP</b>	SEUX Christian	Vice-Président CCMP
<b>CCMP</b>	VERMEERSCH André	Vice-Président CCMP
<b>CCMP</b>	SOUTRENON Bernard	Vice-Président CCMP
<b>CCMP</b>	PEREZ Laurent	Vice-Président CCMP
<b>CCMP</b>	VERNAY Isabelle	Vice-Présidente CCMP
<b>CCMP</b>	THOUMY Denis	Vice-Président CCMP
<b>CCMP</b>	FANGET Régis	Vice-Président CCMP
<b>CCMP</b>	CHARDON Michel	Vice-Président CCMP
<b>Communes</b>	<b>Nom-Prénom</b>	
<b>Le Bessat</b>	BENIERE Henri	délégué titulaire
	LAGNIET Philippe	délégué suppléant
<b>Bourg-Argental</b>	PINOT Didier	délégué titulaire
	DRI Rachel	déléguée suppléante
<b>Burdignes</b>	HEITZ Philippe	délégué titulaire
	BRIBI Madjid	délégué suppléant
<b>Colombier</b>	VALLOT Jean-Paul	délégué titulaire
	GALLEY Gilles	délégué suppléant
<b>Graix</b>	EXBRAYAT Stéphane	délégué titulaire
	MOUNIER Christian	délégué suppléant
<b>Jonzieux</b>	CHAFFANJON Sandra	déléguée titulaire
	CHARDON Monique	déléguée suppléante
<b>Marlhes</b>	BERTHAIL Angélique	déléguée titulaire
	GRANGE Aurélie	déléguée suppléante
<b>Planfoy</b>	RAPHARD Nadine	déléguée titulaire
	LOUBET Cédric	délégué suppléant
<b>Saint-Genest-Malifaux</b>	DUCREUX Vincent	délégué titulaire
	SANTIAGO François	délégué suppléant
<b>Saint-Julien-Molin-Molette</b>	ELIE Céline	déléguée titulaire
	RIVOIRE Nadège	déléguée suppléante
<b>Saint-Régis-du-Coin</b>	SAUVIGNET François	délégué titulaire
	BRUNON Martine	déléguée suppléante
<b>Saint-Romain-les-Atheux</b>	KAUFFER David	délégué titulaire
	MAURIN Joël	délégué suppléant
<b>Saint-Sauveur-en-Rue</b>	CORVAISIER Robert	délégué titulaire
	LEGRIS Sébastien	délégué suppléant
<b>Tarentaise</b>	TRANCHAND Bernadette	déléguée titulaire
	RANGER Danielle	déléguée suppléante
<b>Thélis-la-Combe</b>	TROUILLER Franck	délégué titulaire
	RICHARD-RIVORY Carole	déléguée suppléante
<b>La Versanne</b>	GEOURJON André	délégué titulaire
	FECHNER Gilles	délégué suppléant

L'assemblée approuve à l'unanimité la composition de la CLECT qui lui est proposée.

### 3. Constitution des Commissions facultatives et désignation des Commissaires

Monsieur le Président explique à l'assemblée que conformément à l'article L. 2121-22 du CGCT, l'organe délibérant de l'EPCI dispose de la faculté de constituer en son sein, des commissions thématiques, non dotées de pouvoirs décisionnels, mais chargées de préparer, d'étudier et d'instruire les décisions qui seront soumises au Conseil ou, par délégation au bureau ou au Président.



Elles sont convoquées par le président de l'EPCI, président de droit, ou sur la demande de la majorité des membres qui les composent.

Le Président de l'EPCI est le Président de droit des commissions thématiques, celles-ci pouvant désigner, au cours de leur première réunion, un vice-président qui peut les présider et les convoquer en cas d'absence ou d'empêchement du Président.

Lorsqu'un EPCI à fiscalité propre forme une commission dans ces conditions, il peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres de cet EPCI selon des modalités définies par le Conseil.

En cas d'empêchement, les membres d'une commission peuvent être remplacés pour une réunion par un conseiller municipal de la même commune, désigné par le Maire.

Il est proposé pour la composition des Commissions :

- *Les membres permanents :*

Le Président de la CCMP

Le ou les Vice-Présidents en charge de la délégation, qui pourra la convoquer,  
au minimum : 8 membres qui soient issus des conseillers communautaires

Le nombre de membres permanents de chaque commission sera fonction du nombre de conseillers communautaires volontaires pour y participer.

- *Les auditeurs :*

Des membres issus des suppléants, remplaçants au Conseil Communautaire ou Conseillers Municipaux, afin de compléter la Commission, de manière à ce que l'ensemble des communes soient représentées dans chaque Commission.

S'il n'est pas déjà membre en qualité de membre permanent, chaque Maire ou l'élu municipal qu'il désigne à cet effet, peut assister à toutes les Commissions en qualité d'auditeur.

En cas d'empêchement, le membre d'une commission peut être remplacé pour une réunion par un conseiller municipal de la même commune désigné par le Maire. Ce dernier doit veiller dans sa désignation à respecter le principe de représentation proportionnelle.

Selon l'article L5211-40-1 du CGCT, les élus municipaux suppléant le Maire ou ayant reçu délégation qui ne sont pas membres de cette commission peuvent désormais assister aux séances de celle-ci, sans participer aux votes.

Les commissions n'ont aucun pouvoir de décision. Elles examinent les affaires qui leur sont soumises, émettent de simples avis ou formulent des propositions.

Dans le cas d'une saisine de la commission par le Président, le vice-président, le Conseil ou le Bureau pour un avis formel de celle-ci, seuls les membres permanents, titulaires du conseil communautaire pourront prendre part au vote, ainsi que les représentants des Maires, délégués par ceux-ci.

En dehors de ce régime d'exception, les membres de la commission pourront émettre des avis, quel que soit leur statut.

Elles statuent à la majorité des seuls membres votants présents.

La Commission d'attribution des places en crèches dispose d'une composition particulière, différente des autres commissions thématiques.

## ***La liste des Commissions thématiques internes facultatives***

Il est proposé 7 commissions thématiques :

- *Développement économique, agriculture, forêt,*
- *Tourisme et promotion du territoire,*
- *Aménagement de l'Espace, Environnement, Energie, Habitat,*
- *Culture et Actions Sociales,*
- *Administration générale, finances, personnel, communication institutionnelle,*
- *Déchets,*
- *Attribution des Places en Crèches*

Il est proposé les compositions suivantes pour les commissions :

Commission Développement économique, agriculture, forêt				
Président	HEYRAUD Stéphane	21 membres permanents et 23 auditeurs		
VP de la Commission				
	Nom	Prénom	Conseiller Communautaire	Statut au sein de la Commission
Bourg-Argental	HEYRAUD	Stéphane	Maire	ou son représentant Membre permanent
	PINOT	Didier	x	membre permanent
	COILLET	Gérard		auditeur
	TARDY	Dominique		auditeur
Burdignes	HEITZ	Philippe	Maire	ou son représentant Membre permanent
	CARREY	Vincent		auditeur
	LAFFONT	Benoît		auditeur
Colombier	VALLOT	Jean-Paul	Maire	ou son représentant Membre permanent
Graix	EXBRAYAT	Stéphane	Maire	ou son représentant Membre permanent
	MOUNIER	Christian		auditeur
Jonzieux	CHARDON	Michel	Maire	ou son représentant Membre permanent
	MANCIER	Gilles		auditeur
La Versanne	GEOURJON	André	Maire	ou son représentant Membre permanent
	GUILLAUMOND	Roger		auditeur
	FERNANDEZ	Jean-Bernard		auditeur
	ESCOFFIER	Bertrand		auditeur
Le Bessat	FECHNER	Gilles		auditeur
	VERNAY	Isabelle	Maire	ou son représentant Membre permanent
	PIGNARD	Benjamin		auditeur
Marlhes	LAGNIET	Philippe		auditeur
	CHORAIN	Jean-François	Maire	ou son représentant Membre permanent
	GUILLAUME	Chris		auditeur
Planfoy	BELIN	Michel		auditeur
	LOUBET	Cédric	Maire	ou son représentant Membre permanent
	GIRAUD	Noël		auditeur
Saint-Genest-Malifaux	DUCREUX	Vincent	Maire	ou son représentant Membre permanent
	SEUX	Christian	x	membre permanent
	CHAVANA	Jean-Luc		auditeur
	THOUMY	Denis	x	membre permanent
Saint-Julien-Molin-Molette	ELIE	Céline	Maire	ou son représentant Membre permanent
	THIOLLIERE	Paul	x	membre permanent
	CAREIL	Etienne		auditeur
Saint-Régis-du-Coin	VERMEERSCH	André	Maire	ou son représentant Membre permanent
	SAUVIGNET	François		auditeur
	BARRALLON	Patrice		auditeur
	EYNAC-DARRAS	Catherine		auditeur
Saint-Romain-les-Atheux	KAUFFER	David	Maire	ou son représentant Membre permanent
Saint-Sauveur-en-Rue	CORVAISIER	Robert	Maire	ou son représentant Membre permanent
	LEGRIS	Sébastien		auditeur
	ORIOLE	Jean-Pierre		auditeur
	PEREZ	Laurent	x	membre permanent
Tarentaise	TARDY	Mireille	Maire	ou son représentant Membre permanent
	JOURDAT	Bruno		auditeur
Thélis-la-Combe	FANGET	Régis	Maire	ou son représentant Membre permanent

Commission Tourisme et promotion du territoire				
Président	HEYRAUD Stéphane	21 membres permanents et 16 auditeurs		
VP de la Commission				
	Nom	Prénom	Conseiller Communautaire	Statut au sein de la Commission
Bourg-Argental	HEYRAUD	Stéphane	Maire	ou son représentant Membre permanent
	PINOT	Didier	x	membre permanent
	VARIN	Catherine	x	membre permanent
Burdignes	HEITZ	Philippe	Maire	ou son représentant Membre permanent
	CHATELON	Etienne		auditeur
Colombier	VALLOT	Jean-Paul	Maire	ou son représentant Membre permanent
Graix	EXBRAYAT	Stéphane	Maire	ou son représentant Membre permanent
Jonzieux	CHARDON	Michel	Maire	ou son représentant Membre permanent
	MATHOULIN	Julien	x	membre permanent
	CHARDON	Monique		auditeur
La Versanne	GEOURJON	André	Maire	ou son représentant Membre permanent
	MILHAU	Nicolas		auditeur
	SABOT	Jacky		auditeur
	JOLY	Marc		auditeur
Le Bessat	VERNAY	Isabelle	Maire	ou son représentant Membre permanent
	PIGNARD	Benjamin		auditeur
	BENIERE	Henri		auditeur
Marlhes	CHORAIN	Jean-François	Maire	ou son représentant Membre permanent
	EPALLE	Sandrine		
	BERTHAIL	Angélique		
Planfoy	LOUBET	Cédric	Maire	ou son représentant Membre permanent
	DURIEUX	Maria	x	membre permanent
Saint-Genest-Malifaux	DUCREUX	Vincent	Maire	ou son représentant Membre permanent
	ROCHETTE	Yvette		auditeur
	SANTIAGO	François		auditeur
Saint-Julien-Molin-Molette	ELIE	Céline	Maire	ou son représentant Membre permanent
	PLASSON	Fabien	x	membre permanent
Saint-Régis-du-Coin	VERMEERSCH	André	Maire	ou son représentant Membre permanent
	BRUNON	Martine		auditeur
	GIBAUD	Jean-Jacques		auditeur
Saint-Romain-les-Atheux	KAUFFER	David	Maire	ou son représentant Membre permanent
Saint-Sauveur-en-Rue	CORVAISIER	Robert	Maire	ou son représentant Membre permanent
	BACHER	Florence		auditeur
Tarentaise	TARDY	Mireille	Maire	ou son représentant Membre permanent
	BLACHON	Mickaël		auditeur
	TRIOMPHE	Magali		auditeur
Thélis-la-Combe	FANGET	Régis	Maire	ou son représentant Membre permanent

Commission Aménagement de l'Espace, Environnement, Energie, Habitat				
Président	HEYRAUD Stéphane	23 membres permanents et 23 auditeurs		
VP de la Commission				
	Nom	Prénom	Conseiller Communautaire	Statut au sein de la Commission
Bourg-Argental	HEYRAUD	Stéphane	Maire	ou son représentant Membre permanent
	PINOT	Didier	x	membre permanent
	VARIN	Catherine	x	membre permanent
	NIWINSKI	Chantal	x	membre permanent
	TARDY	Dominique		auditeur
	RAMEAU	Didier		auditeur
Burdignes	LE DIEN	Yoann		auditeur
	HEITZ	Philippe	Maire	ou son représentant Membre permanent
	BRIBI	Madjid		auditeur
Colombier	VALLOT	Jean-Paul	Maire	ou son représentant Membre permanent
Graix	EXBRAYAT	Stéphane	Maire	ou son représentant Membre permanent
	SAVY	Bruno		auditeur
Jonzieux	CHARDON	Michel	Maire	ou son représentant Membre permanent
	MATHOULIN	Julien	x	membre permanent
La Versanne	GEOURJON	André	Maire	ou son représentant Membre permanent
	GONNET	Michel		auditeur
	BARRALON	Jean-Claude		auditeur
	JOLY	Marc		auditeur
Le Bessat	VERNAY	Isabelle	Maire	ou son représentant Membre permanent
	BENIERE	Henri		auditeur
	BACCONIER	Roland		auditeur
Marlhes	CHORAIN	Jean-François	Maire	ou son représentant Membre permanent
	PIOT	Michelle		auditeur
	CHORAIN	Emile		auditeur
Planfoy	LOUBET	Cédric	Maire	ou son représentant Membre permanent
	GEORJON	Sébastien		auditeur
	BEAL	Cyril		auditeur
Saint-Genest-Malifaux	DUCREUX	Vincent	Maire	ou son représentant Membre permanent
	THOUMY	Denis	x	membre permanent
	SEUX	Christian	x	membre permanent
Saint-Julien-Molin-Molette	ELIE	Céline	Maire	ou son représentant Membre permanent
	BAAS	Isabelle		auditeur
	ROBIN	Christine		auditeur
	VAGNON	Alexandre		auditeur
Saint-Régis-du-Coin	VERMEERSCH	André	Maire	ou son représentant Membre permanent
	LINOSSIER	Gérard		auditeur
	FRACHON-KLEIJ	Jeanine		auditeur
Saint-Romain-les-Atheux	KAUFFER	David	Maire	ou son représentant Membre permanent
	MAURIN	Joël	x	membre permanent
Saint-Sauveur-en-Rue	BEAL	Anne-Marie		auditeur
	CARROT	Dominique		auditeur
	CORVAISIER	Robert	Maire	ou son représentant Membre permanent
Tarentaise	TARDY	Mireille	Maire	ou son représentant Membre permanent
	DELOLME	Frédéric		auditeur
	LETIEVANT	Pierre		auditeur
Thélis-la-Combe	FANGET	Régis	Maire	ou son représentant Membre permanent

Commission Culture et Actions Sociales				
Président	HEYRAUD Stéphane	23 membres permanents et 23 auditeurs		
VP de la Commission				
	Nom	Prénom	Conseiller Communautaire	Statut au sein de la Commission
Bourg-Argental	HEYRAUD	Stéphane	Maire	ou son représentant Membre permanent
	MATHEVET	Nathalie	x	membre permanent
Burdignes	HEITZ	Philippe	Maire	ou son représentant Membre permanent
	VILLARD	Elisabeth		auditeur
Colombier	VALLOT	Jean-Paul	Maire	ou son représentant Membre permanent
	GEOURJON	Brigitte		auditeur
Graix	EXBRAYAT	Stéphane	Maire	ou son représentant Membre permanent
	SAVY	Bruno		auditeur
Jonzieux	CHARDON	Michel	Maire	ou son représentant Membre permanent
	CHAFFANJON	Sandra	x	membre permanent
	CHARDON	Monique		auditeur
La Versanne	GEOURJON	André	Maire	ou son représentant Membre permanent
	FARIZON	Nicole		auditeur
	JOLY	Marc		auditeur
	MILHAU	Nicolas		auditeur
Le Bessat	VERNAY	Isabelle	Maire	ou son représentant Membre permanent
	VEY	Christine		auditeur
	MONTEIL	Marie		auditeur
Marlhes	CHORAIN	Jean-François	Maire	ou son représentant Membre permanent
	GRANGE	Aurélie	x	membre permanent
	DEBARD	Béatrice		auditeur
Planfoy	LOUBET	Cédric	Maire	ou son représentant Membre permanent
	BONNET	Pierre-Antoine		auditeur
Saint-Genest-Malifaux	DUCREUX	Vincent	Maire	ou son représentant Membre permanent
	MANDON	Geneviève	x	membre permanent
	ROCHETIN	Pascale	x	membre permanent
	LAROIX	Laurence	x	membre permanent
	MERLE	Evelyne		auditeur
Saint-Julien-Molin-Molette	ELIE	Céline	Maire	ou son représentant Membre permanent
	MARTIN	Christophe		auditeur
Saint-Régis-du-Coin	VERMEERSCH	André	Maire	ou son représentant Membre permanent
	BRUNON	Martine		auditeur
	CORTIAL	Bernadette		auditeur
	MANET	Laurent		auditeur
	MOURIER	Bernadette		auditeur
Saint-Romain-les-Atheux	KAUFFER	David	Maire	ou son représentant Membre permanent
Saint-Sauveur-en-Rue	CORVAISIER	Robert	Maire	ou son représentant Membre permanent
	PEYRACHON	Dominique	x	membre permanent
	BEAL	Anne-Marie		auditeur
	ODOUARD	Sophie		auditeur
	BLANCHARD	Franck		auditeur
Tarentaise	TARDY	Mireille	Maire	ou son représentant Membre permanent
	PONCET	Christophe		auditeur
	ROYER-FOUILLOUX	Bruno		auditeur
Thélis-la-Combe	FANGET	Régis	Maire	ou son représentant Membre permanent

Commission Administration générale, finances, personnel, communication institutionnelle				
Président	HEYRAUD Stéphane	18 membres permanents et 15 auditeurs		
VP de la Commission				
	Nom	Prénom	Conseiller Communautaire	Statut au sein de la Commission
Bourg-Argental	HEYRAUD	Stéphane	Maire	ou son représentant Membre permanent
	PINOT	Didier	x	membre permanent
Burdignes	HEITZ	Philippe	Maire	ou son représentant Membre permanent
Colombier	VALLOT	Jean-Paul	Maire	ou son représentant Membre permanent
Graix	EXBRAYAT	Stéphane	Maire	ou son représentant Membre permanent
Jonzieux	CHARDON	Michel	Maire	ou son représentant Membre permanent
La Versanne	GEOURJON	André	Maire	ou son représentant Membre permanent
	JOLY	Marc		auditeur
	FECHNER	Gilles		auditeur
	ESCOFFIER	Bertrand		auditeur
Le Bessat	VERNAY	Isabelle	Maire	ou son représentant Membre permanent
Marlhes	CHORAIN	Jean-François	Maire	ou son représentant Membre permanent
	ROYON	Frédéric		auditeur
	DOURRET	Josselin		auditeur
Planfoy	LOUBET	Cédric	Maire	ou son représentant Membre permanent
	OLLIER	Marie-Anne		auditeur
Saint-Genest-Malifaux	DUCREUX	Vincent	Maire	ou son représentant Membre permanent
	SEUX	Christian	x	membre permanent
	MERLE	Evelyne		auditeur
Saint-Julien-Molin-Molette	ELIE	Céline	Maire	ou son représentant Membre permanent
	RIVOIRE	Nadège		auditeur
	PERRIN	Nans		auditeur
Saint-Régis-du-Coin	VERMEERSCH	André	Maire	ou son représentant Membre permanent
	SAUVIGNET	François		auditeur
	MOURIER	Bernadette		auditeur
Saint-Romain-les-Atheux	KAUFFER	David	Maire	ou son représentant Membre permanent
Saint-Sauveur-en-Rue	CORVAISIER	Robert	Maire	ou son représentant Membre permanent
	LEGRIS	Sébastien		auditeur
	BLANCHARD	Franck		auditeur
Tarentaise	TARDY	Mireille	Maire	ou son représentant Membre permanent
	RANGER	Danielle		auditeur
	TRANCHAND	Bernadette		auditeur
Thélis-la-Combe	FANGET	Régis	Maire	ou son représentant Membre permanent

Commission Déchets		
Président	HEYRAUD Stéphane	
VP de la Commission		
		Position au SICTOM
- Bourg-Argental	Didier PINOT	titulaire
	Sabine PARAT-MANZI	titulaire
	Chantal NIWINSKI	suppléante
	Jean-François BERNE	suppléant
	Stéphane HEYRAUD	Maire
- Burdigues	Madjid BRIBI	titulaire
	Emeline RAPAUD	titulaire
	Etienne CHATELON	suppléant
	Emmanuelle LANGLAIS-BALLANDRAUD	suppléante
	Philippe HEITZ	Maire
- Colombier	Caroline BERGERE	titulaire
	Françoise LECORNU	titulaire
	Maxime GACHE	suppléant
	Jean-Louis BERNON	suppléant
	Jean-Paul VALLOT	Maire
- Graix	Pascal MARTEL	titulaire
	Marc VACHER	titulaire
	Stéphane EXBRAYAT	suppléant
	Christian MOUNIER	suppléant
	Jean-Bernard FERNANDEZ	titulaire
- La Versanne	Michel GONNET	titulaire
	Jacky SABOT	suppléant
	Jean-Claude BARRALON	suppléant
	André GEURJON	Maire
	Isabelle BAAS	titulaire
- St Julien-Molin-Molette	Paul THIOLLIERE	titulaire
	Alexandre VAGNON	suppléant
	Yvan MARTIN	suppléant
	Céline ELIE	Maire
	Sébastien LEGRIS	titulaire
- St Sauveur-en-Rue	Laurent PEREZ	titulaire
	Jean-Pierre ORIOL	suppléant
	Robert CORVAISIER	suppléant
	Christian ROUCHOUZE	titulaire
	Raymonde DEYGAS	titulaire
- Thélis-la-Combe	Thierry ORIOL	suppléant
	Régis VANEL	suppléant
	Régis FANGET	Maire
	Michel CHARDON	titulaire
	Gilles MANCIER	titulaire
- Jonzieux	Monique CHARDON	suppléante
	Régis BONNEFOY	suppléant
	Lucile KROLL	titulaire
	Philippe LAGNIET	titulaire
	Bernard VILLEMAGNE	suppléant
- Le Bessat	Henri BENIERE	suppléant
	Isabelle VERNAY	Maire
	Françoise DURIEU	titulaire
	Aurélie GRANGE	titulaire
	Sandrine EPALLE	suppléante
- Marthes	Michelle PIOT	suppléante
	Jean-François CHORAIN	Maire
	Nicolas JOURJON	titulaire
	Sébastien GEORJON	titulaire
	Pierre-Antoine BONNET	suppléant
- Planfoy	Cyril BEAL	suppléant
	Cédric LOUBET	Maire
	Jean-Pierre BASTY	titulaire
	Denis THOUMY	titulaire
	Alexandre MASSARDIER	suppléant
- Saint-Genest-Malifaux	Etienne LESCANNE	suppléant
	Vincent DUCREUX	Maire
	Gérard LINOSSIER	titulaire
	Bernadette CORTIAL	titulaire
	Jeanine FRACHON-KLEIJ	suppléante
- St Régis-du-Coin	Laurent MANET	suppléant
	André VERMEERSCH	Maire
	Michel MONTEUX	titulaire
	Gérald CASETTO	titulaire
	David KAUFFER	suppléant
- St Romain-les-Atheux	Joël MAURIN	suppléant
	Mireille TARDY	titulaire
	Bruno ROYER-FOUILLOUX	titulaire
	Bernadette TRANCHAND	suppléante
	Magali TRIOMPHE	suppléante



A l'unanimité, l'assemblée :

- approuve la création des commissions facultatives comme proposées ci-dessus,
  - approuve le fonctionnement proposé,
  - approuve la nomination des membres comme proposés ci-dessus au sein des commissions.
- Commission d'attribution des places en crèche

Monsieur le Président explique à l'assemblée qu'afin d'uniformiser les inscriptions au sein des établissements de la Petite Enfance et de garantir la plus grande objectivité, transparence et équité, une commission d'attribution des places en crèches a été créée en 2010. Elle est chargée d'analyser de manière anonyme les dossiers de demandes déposés par les parents, pour l'accueil dans l'ensemble des établissements d'accueil du jeune enfant du territoire, et d'attribuer les places.

Elle est composée de :

- 6 élus titulaires dont le Vice-Président en charge de la délégation des affaires sociales,
- 6 suppléants,
- des 2 directrices de crèches et du délégataire de la gestion des EAJE du Haut-Pilat
- ainsi qu'à titre consultatif de l'animatrice du RAMPE.

La Coordinatrice PEEJ a pour mission la gestion des dossiers, la préparation et la présentation des tableaux lors de la commission et les réponses aux familles.

La Commission se réunit 4 fois par an, à raison d'une réunion par trimestre et étudie les dossiers au regard de critères définis par délibération du Conseil Communautaire.

La commission établit, si possible, une liste d'attente par crèche ou par secteur, afin de permettre l'admission d'enfants en cas de places attribuées et finalement non prises.

Il est proposé la liste suivante :

Commission d'Attribution des Places en Crèches				
	Nom	Prénom	Conseiller Communautaire	Statut au sein de la Commission
PRESIDENT : le VP petite enfance	CHARDON	Michel		titulaire 1
6 titulaires dont le VP + 6 suppléants				
La Versanne	FARIZON	Nicole		titulaire 2
Marthes	GRANGE	Aurélie	x	titulaire 3
Planfoy	DURIEUX	Maria	x	titulaire 4
Saint-Genest-Malifaux	MANDON	Geneviève	x	titulaire 5
Saint-Sauveur-en-Rue	PEYRACHON	Dominique	x	titulaire 6
Jonzieux	CHARDON	Monique		suppléante 1
Le Bessat	VEY	Christine		suppléante 2
Marthes	DURIEU	Françoise		suppléante 3
Saint-Julien-Molin-Molette	DUMAS	Patricia		suppléante 4
Saint-Régis-du-Coin	BRUNON	Martine		suppléante 5
La Versanne	MILHAU	Nicolas		suppléant 6

L'assemblée approuve à l'unanimité la nomination des membres comme proposés ci-dessus au sein de la Commission d'attribution des places en crèches.

#### 4. Modalités de dépôt des listes de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et de la Commission de Délégation de Service Public (DSP)

- Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Monsieur le Président explique à l'assemblée que la Commission d'Appel d'Offres est nécessaire pour tous les marchés passés sous la forme d'une procédure formalisée, à partir de :

- 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services,
- 5 350 000 € HT pour les marchés de travaux.

Elle peut également intervenir en fonction du règlement intérieur de la collectivité en matière de marchés publics.

La composition de la commission d'appel d'offres (CAO) est fixée par l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et est composée d'un Président, Président de l'EPCI ou son représentant et de cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il doit être procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

L'élection des membres de la CAO est votée au scrutin secret, sauf si la collectivité décide à l'unanimité de procéder au scrutin public.

Monsieur le Président propose de fixer les conditions de dépôt des listes de la manière suivante :

Celles-ci seront déposées sur le bureau du Président au plus tard au début de la séance du conseil communautaire au cours de laquelle il sera procédé à la désignation des membres de la CAO.

L'assemblée approuve à l'unanimité les modalités de dépôt des listes de la commission d'appel d'offres telles que proposées ci-dessus.

- Commission de Délégation de Service Public (DSP)

Monsieur le Président explique à l'assemblée qu'afin d'assurer la gestion du service public des structures d'accueil de petite enfance de Saint-Genest-Malifaux, de Planfoy et de Jonzieux, la CCMP a recours à une délégation de service public.

Il convient de prévoir l'élection d'une commission dite de délégation de service public laquelle doit, au moment du renouvellement de la DSP, dresser la liste des candidats admis à présenter une offre, donner son avis sur les offres et établir un rapport à l'attention du conseil communautaire.

Cette commission est composée de 5 membres titulaires et de 5 suppléants, plus le Président (ou son représentant) qui en est Président de droit.

Le comptable de la Communauté de Communes, un représentant de la DDPP ainsi qu'un ou plusieurs Agents de la Communauté de Communes des Monts du Pilat désignés par le Président, par arrêté, peuvent y assister, avec voix consultative.

Conformément aux dispositions des articles L.1411-5 et D.1411-3 du CGCT, les membres de la commission de DSP (5 membres titulaires, 5 membres suppléants) sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage, ni vote préférentiel.

En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages.

En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Monsieur le Président propose de fixer les conditions de dépôt des listes de la manière suivante :

Celles-ci seront déposées sur le bureau du Président au plus tard au début de la séance du conseil communautaire au cours de laquelle il sera procédé à la désignation des membres de la Commission de DSP.

L'assemblée approuve à l'unanimité les modalités de dépôt des listes de la commission de Délégation de Service Public telles que proposées ci-dessus.

## 5. Délégations au sein des organismes extérieurs

Monsieur le Président explique que pour l'exercice de ses compétences, la CCMP est membre de divers syndicats, associations, ou autres organismes extérieurs.

Le rôle de délégué de la CCMP est très important au sein de ces organismes, car pour certains, ils exercent une compétence ou une mission pour le compte de la CCMP. C'est le délégué qui représente l'institution, mais également qui fait remonter au sein du Conseil Communautaire (en direct ou par l'intermédiaire du Maire), les informations et les sujets à enjeux à traiter à l'échelle de l'intercommunalité.

Jusqu'au 25 septembre 2020, l'article 10 de la loi n°2020-760 du 22/06/2020 permet de déroger à l'obligation de désignation au scrutin secret, par vote à l'unanimité de l'organe délibérant, pour les syndicats intercommunaux et les syndicats mixtes fermés prévus à l'article L 5711-1 du CGCT : syndicats mixtes constitués exclusivement de communes et d'établissements publics de coopération intercommunale et ceux composés uniquement d'établissements publics de coopération intercommunale),

Pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale avec ou sans fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président propose à l'assemblée de décider de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations et les représentations aux différentes instances.

Cette délibération, pour permettre ce choix de scrutin devra être prise à l'unanimité.

L'assemblée approuve à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations et les représentations aux différentes instances.

Monsieur le Président propose les désignations suivantes :

	Titulaires	Suppléants
<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>		
<b>CNAS – Comité National d'Action Sociale</b>	I CHARDON Michel	
<b>Groupement Action Local Leader Pilat</b>	I SOUTRENON Bernard	I SEUX Christian
<b>Parc Naturel Régional du Pilat</b>		
<b>Conseil Syndical (Commune au titre de la Commune)</b>		
- Graix	ROYET Philippe	CHAMBON Laetitia
- Colombier	TAMET Marcel	VALLOT Jean-Paul
- Jonzieux	MATHOULIN Julien	DI FABIO Xavier
- Thélis-la-Combe	RICHARD-RIVORY Carole	BERNE Francis
- Le Bessat	PIGNARD Benjamin	DOBY Stéphane
- Saint-Régis-du-Coin	BRUNON Martine	EYNAC-DARRAS Catherine
- Saint-Romain-les-Atheux	FAURE Marie-Catherine	RENONCOURT Laurent
- Tarentaise	TRANCHAND Bernadette	JOURDAT Bruno
<b>Conseil Syndical (Commune au titre de la Communauté de Communes)</b>		
- Burdignes	HEITZ Philippe	LANGLAIS-BALLANDRAUD Emmanuelle
- Bourg-Argental	PINOT Didier	TARDY Dominique
- La Versanne	GEOURJON André	ESCOFFIER Bertrand
- Saint-Julien-Molin-Molette	ROBIN Christine	THIOLLIERE Paul
- Saint-Sauveur-en-Rue	CORVAISIER Robert	BLANCHARD Franck
- Marlhes	CHORAIN Jean-François	PIOT Michelle
- Planfoy	GIRAUD Noël	BONNICI Vincent
- Saint-Genest-Malifaux	MASSARDIER Alexandre	SANTIAGO François
<b>Conseil Syndical (Au titre de la Communauté de Communes)</b>		
	I SOUTRENON Bernard	I THOUMY Denis
<b>AMENAGEMENT DE L'ESPACE - HABITAT - ENVIRONNEMENT - ENERGIE</b>		
<b>SCOT Sud-Loire - Conseil Syndical</b>	I SOUTRENON Bernard	I THOUMY Denis
<b>EPURES (siégeant à l'Assemblée Générale)</b>	I SOUTRENON Bernard	
<b>EPORA</b>	I HEYRAUD Stéphane	I SEUX Christian
<b>SIEL</b>		
Conseil Syndical	I HEYRAUD Stéphane	I THOUMY Denis
Commission d'intérêt commun Microcentrale du Noharet	3 THOUMY Denis (VP) PEREZ Laurent (St Sauveur en Rue) BERNE Jean-François (Bourg-Argental)	



	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<b>SICTOM VELAY-PILAT</b> (2 par commune)	32 (2 par commune)	32 (2 par commune)
- Bourg-Argental	PINOT Didier PARAT-MANZI Sabine	NIWINSKI Chantal BERNE Jean-François
- Burdignes	Madjid BRIBI Emeline RAPAUD	Etienne CHATELON Emmanuelle LANGLAIS-BALLANDRAUD
- Colombier	Caroline BERGERE Françoise LECORNU	Maxime GACHE Jean-Louis BERNON
- Graix	Pascal MARTEL Marc VACHER	Stéphane EXBRAYAT Christian MOUNIER
- La Versanne	Jean-Bernard FERNANDEZ Michel GONNET	Jacky SABOT Jean-Claude BARRALON
- St Julien-Molin-Molette	Isabelle BAAS Paul THIOLLIERE	Alexandre VAGNON Yvan MARTIN
- St Sauveur-en-Rue	Sébastien LEGRIS PEREZ Laurent	Jean-Pierre ORIOL CORVAISIER Robert
- Thélis-la-Combe	Christian ROUCHOUZE Raymonde DEYGAS	Thierry ORIOL Régis VANEL
- Jonzieux	Michel CHARDON Gilles MANCIER	Monique CHARDON Régis BONNEFOY
- Le Bessat	Lucile KROLL Philippe LAGNIET	Bernard VILLEMAGNE Henri BENIERE
- Marlhes	Françoise DURIEU Aurélie GRANGE	Sandrine EPALLE Michelle PIOT
- Planfoy	Nicolas JOURJON Sébastien GEORJON	Pierre-Antoine BONNET Cyril BEAL
- Saint-Genest-Malifaux	Jean-Pierre BASTY Denis THOUMY	Alexandre MASSARDIER Etienne LESCANNE
- St Régis-du-Coin	Gérard LINOSSIER Bernadette CORTIAL	Jeanine FRACHON-KLEIJ Laurent MANET
- St Romain-les-Atheux	Michel MONTEUX Gérald CASETTO	David KAUFFER Joël MAURIN
- Tarentaise	Mireille TARDY Bruno ROYER-FOUILLOUX	Bernadette TRANCHAND Magali TRIOMPHE
<b>EPAGE LOIRE LIGNON</b>	2 THOUMY Denis (VP) BONNEFOY Régis (Jonzieux)	2 LEGER Sébastien (Marlhes) SAUVIGNET François ( Saint-Régis du Coin)
<b>ENTENTE INTERCOMMUNALE SAINT ETIENNE METROPOLE FURAN</b>	2 THOUMY Denis (VP) PIGNARD Benjamin (Le Bessat)	2 TARDY Mireille GIRAUD Noël
<b>ENTENTE INTERCOMMUNALE SAINT ETIENNE METROPOLE ONDAINE</b>	2 THOUMY Denis (VP) KAUFFER David (St Romain les Atheux)	2 LOUBET Cédric (Planfoy) DUCREUX Vincent (St Genest Malifaux)
<b>Syndicat des 3 rivières</b>	5 1 THOUMY Denis (VP) 2 CHATELON Etienne (Burdignes) 3 VERCASSON Karine (St Sauveur-en-Rue) 4 TARDY Dominique (Bourg-Argental) 5 VAGNON Alexandre (St Julien Molin Molette)	2 1 GEORJON André (La Versanne) 2 GIRAUDET Olivier (Graix)
<b>Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) de la Loire</b>	1 SOUTRENON Bernard	1 THOUMY Denis
<b>Agence Locale de l'Energie du Département de la Loire</b>	1 SOUTRENON Bernard	1 THOUMY Denis
<b>AMORCE</b>	1 THOUMY Denis	1 SOUTRENON Bernard

	Titulaires	Suppléants
<b>TOURISME</b>		
<b>Office du Tourisme du Pilat</b>	4 VERMEERSCH André (VP) VERNAY Isabelle (VP) VARIN Catherine (Bourg-Argental) PLASSON Fabien (Saint-Julien-Molin-Molette)	4 ELIE Céline (St Julien Molin Molette) DURIEUX Maria (Planfoy) EXBRAYAT Stéphane ( Graix) FANGET Régis ( Thélis la Combe)
<b>Office de Tourisme de Bourg-Argental</b>	1 LANGLAIS-BALLANDRAUD Emmanuelle (Burdignes)	
<b>Office de Tourisme du Haut-Pilat</b>	1 VERMEERSCH André	
<b>Syndicat d'Initiative de St Julien-Molin-Molette</b>	1 VERMEERSCH André	
<b>Syndicat d'Initiative du Bessat</b>	1 VERNAY Isabelle	
<b>Entente Véloroute Voie Verte</b>	3 1 VERMEERSCH André 2 CORVAISIER Robert 3 CHATELON Etienne	3 1 CHARDON Michel 2 MARCON Hervé 3 VARIN Catherine
<b>CULTURE SOCIAL</b>		
<b>Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) du Pilat</b>	3 HEYRAUD Stéphane ELIE Céline FANGET Régis	
<b>Collège du Pilat</b>	1 CHARDON Michel	
<b>Mission locale Ondaine Haut-Pilat</b>	1 FANGET Régis	1 CHARDON Michel
<b>Mission locale Nord Ardèche</b>	1 FANGET Régis	

A l'unanimité, l'assemblée approuve les nominations aux organismes extérieurs, telles que proposées ci-dessus.

## 6. Convention de maîtrise d'ouvrages déléguée « aires de conteneurs » : autorisation de signature d'une convention de maîtrise d'ouvrages déléguée avec la commune de St Régis-du-Coin et proposition de délégation de pouvoir du Conseil au Bureau

Monsieur le Président explique à l'assemblée que par délibérations du Conseil du 12 novembre 2019 et du Bureau du 18 février 2020, a été mise en place une démarche de prise en charge de la création ou rénovation d'aires de conteneurs dans les Communes, dans le cadre de la compétence « collecte et traitement des ordures ménagères » exercée par la CCMP.

La méthodologie est la suivante :

- La commune transmet à la CCMP le projet avec localisation des aires dont l'aménagement est projeté, les devis des entreprises correspondants ou l'estimation des travaux en régie, ainsi que le calendrier prévisionnel des travaux.
- Sous réserve de l'inscription au budget des crédits nécessaires, le Bureau Communautaire, antérieurement habilité par délibération du Conseil Communautaire, approuve, lors de chacune de ses séances, la convention de maîtrise d'ouvrages déléguée auprès des Communes, qui précisera le niveau de prise en charge de la CCMP. Une marge peut être laissée à l'appréciation du Bureau Communautaire, en fonction des prix du marché.
- Il est proposé que les aires réalisées à compter 01/01/19 puissent être éligibles à cette opération.

### Demande de la Commune de Saint-Régis-du-Coin :

La commune a déposé une demande pour la réalisation d'une aire de conteneurs, avec des factures de fournitures pour un montant de 478,02€ TTC.

En application du barème de la CCMP, la commune peut prétendre à une prise en charge de 960€. Le montant de la participation communautaire étant plafonné à la dépense de la Commune, celle-ci pourra bénéficier d'une prise en charge de 478,02€ TTC.

A l'unanimité, l'assemblée :

- approuve la convention de maîtrise d'ouvrages déléguée,
- valide le montant de prise en charge financière, selon le barème proposé,
- valide la demande de la commune de St Régis-du-Coin telle que présentée ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président ou le Vice-président en charge du dossier à signer la convention avec la commune,
- délègue au Bureau la fixation du montant des prises en charge financières, selon le barème établi et annexé, et la signature des conventions de maîtrise d'ouvrages déléguée avec les communes.

## 7. Compte-rendu des décisions prises par délégation

Conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du CGCT, lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.



Le Président donne lecture des décisions du Président et du Bureau, prises depuis le 27 juillet 2020, dont les principaux dispositifs sont rapportés ci-après :

- **Président :**

N° décision	Date	Exposé Sommaire
DP_2020_048	27/07/2020	Attribution d'une subvention de sponsoring à l'association « la Roue des Grands Bois » pour l'organisation de la 11 <sup>ème</sup> édition de la Ronde des Grands Bois 2020 le 30 août 2020 à St Genest-Malifaux, d'un montant de 500 €.
DP_2020_049	07/09/2020	Dépôt de demande de subvention auprès du Département de la Loire et de la Région Auvergne Rhône-Alpes, dans le cadre des travaux de réhabilitation d'un bâtiment pour accueillir l'Espace de Travail Partagé.

- **Bureau :**

N° décision	Date	Exposé Sommaire
B_2020_20	01/09/2020	Attribution de fonds de concours à la commune du Jonzieux et autorisation de signature de conventions
B_2020_21	01/09/2020	Attribution de subventions dans le cadre du Programme d'Intérêt Général Départemental n°2
B_2020_22	01/09/2020	Signature d'une convention de formation par apprentissage à l'EAJE de Bourg-Argental
B_2020_23	01/09/2020	Via Fluvia : signature d'une servitude de passage au lieu-dit « Au Pavillon » avec Messieurs MARTEL
B_2020_24	01/09/2020	Via Fluvia : acquisition d'une parcelle à M. ARNAUD Joël
B_2020_25	01/09/2020	Contrat de prêt à usage type « commodat » des parcelles situées sur la ZI du Péroux à Bourg-Argental avec le GAEC de la DÉÔME
B_2020_26	01/09/2020	Convention de mise à disposition de la salle du GIAT à titre gratuit pour la Résidence d'artistes « Les Bottes de 7 Lieux » organisée par le Parc naturel régional du Pilat

Le Conseil prend acte des décisions prises par délégation.

## FINANCES

### 8. Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) 2020 : répartition entre la CCMP et les communes

Monsieur le Président explique que le FPIC, mécanisme de péréquation horizontale de redistribution des ressources fiscales entre collectivités territoriales et EPCI, fait référence à la notion d'ensemble intercommunal. Le montant pour l'ensemble intercommunal « CCMP » s'élève à 87 770 € en 2019 (contre 175 539 en 2019, 250.771 € en 2018 et 295.025 € en 2017).

Pour information, depuis 2017, la CCMP n'est plus bénéficiaire (rang CCMP : 812 / rang du dernier éligible : 745 en 2020).

La loi de finances a prévu le régime de sortie du dispositif des bénéficiaires au titre du FPIC. Les bénéficiaires qui cessent d'être éligibles ont perçu une garantie en 2018 équivalente à 85% du reversement perçue en 2017. En 2019, le même principe s'est appliqué avec une garantie de 70% du reversement perçue en 2018. La garantie de droit commun (50% du reversement de l'année précédente) est ainsi applicable à compter de 2020. La fin de la garantie du FPIC est prévue pour 2021.

Les services de la Préfecture ont relayé à la CCMP, le détail de la répartition dite « de droit commun » du reversement entre la CCMP et ses communes membres.

Toutefois, par dérogation, l'organe délibérant de l'EPCI peut procéder à une répartition alternative par délibération prise dans un délai de 2 mois à compter de l'information.

Il appartient donc désormais à la CCMP de se prononcer sur la répartition du FPIC 2020 entre la Communauté de Communes et ses communes membres.

La répartition selon le droit commun est proposée par l'exécutif pour 2020, comme suit :

Communes	2020	Année 2020 Reversement de droit commun		
		26 672,00 €	30%	CCMP
		61 098,00 €	70%	Communes
		87 770,00 €	100%	
	population DGF	répartition dt commun	en €/hab	
BESSAT	564	1799	3,19 €	2,94%
BOURG-ARGENTAL	3053	9110	2,98 €	14,91%
BURDIGNES	433	1642	3,79 €	2,69%
COLOMBIER	345	1551	4,50 €	2,54%
GRAIX	180	786	4,37 €	1,29%
JONZIEUX	1270	4753	3,74 €	7,78%
MARLHES	1534	5793	3,78 €	9,48%
PLANFOY	1115	3528	3,16 €	5,77%
SAINT-GENEST-MALIFAUX	3278	10959	3,34 €	17,94%
SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE	1242	4544	3,66 €	7,44%
SAINT-REGIS-DU-COIN	477	1900	3,98 €	3,11%
SAINT-ROMAIN-LES-ATHEUX	1013	4402	4,35 €	7,20%
SAINT-SAUVEUR-EN-RUE	1227	5173	4,22 €	8,47%
TARENTEISE	570	2336	4,10 €	3,82%
THELIS-LA-COMBE	219	846	3,86 €	1,38%
VERSANNE	477	1976	4,14 €	3,23%
	<b>16997</b>	<b>61098</b>	<b>3,59 €</b>	<b>100,00%</b>

## CULTURE SOCIAL

### 9. Rapport annuel 2019 du délégataire Léa & Léo – Délégation de Service Public de gestion des EAJE (Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant) du Haut-Pilat

Monsieur le Président rappelle qu'afin de permettre à la Communauté de Communes délégante d'exercer son pouvoir de contrôle, le délégataire doit lui adresser, chaque année avant le 30 mars, un compte-rendu comportant 3 parties : les données comptables et financières, l'analyse de la qualité du service rendu et les conditions d'exécution de la délégation.

Léa & Léo a transmis son rapport d'activités pour 2019.

Ce bilan fera l'objet d'une présentation sommaire à l'occasion du Conseil. Les éléments du bilan sont tenus à la disposition des élus au siège de la CCMP.

#### Rappel des participations CCMP :

Participation de la CCMP pour 2019	2019
Total des 3 EAJE	<b>223 980,00 €</b>
St GM	71 100,00 €
Planfoy	70 200,00 €
Jonzieux	82 680,00 €

L'assemblée prend acte du bilan 2019 de la DSP pour les EAJE du Haut-Pilat, confiée à Léa & Léo.

## AMENAGEMENT DE L'ESPACE, ENERGIE, ENVIRONNEMENT ET HABITAT

### 10. Demande de subvention de l'ADIL pour l'exercice 2020

Monsieur le Président explique à l'assemblée que la situation sanitaire n'a pas permis à l'ADIL de tenir son assemblée générale, le 28 mai 2020. Pour autant, le Conseil d'Administration du 12/11/2019 avait adopté le budget prévisionnel 2020.

La mission de l'ADIL42 est axée sur le conseil au public, sur l'ensemble du Département de la Loire. En 2019, 14 788 consultations physiques et téléphoniques ont été effectuées par l'ADIL42.

L'ADIL42 est un des partenaires de la Communauté de Communes des Monts du Pilat dans sa mission de rénovation et de transition énergétique des logements anciens sur le territoire intercommunal.

La CCMP a subventionné l'ADIL en 2019.

L'ADIL42 sollicite ainsi une aide de 1 665,84€, à hauteur de 0,11 euro par habitant des EPCI (sur la base des informations transmises par les services de l'Etat en date du 1er janvier 2020).

A l'unanimité, l'assemblée :

- approuve le versement d'une subvention de 1.665,84 € à l'ADIL pour l'année 2020,
- approuve l'engagement du montant maximum correspondant.

### 11. Désignation de candidature pour siéger au sein du Conseil d'administration d'EPORA

Vu la lettre du 29 juillet 2020 du Préfet de Région Rhône-Alpes,

Vu le règlement de l'assemblée des présidents d'EPCI, réunie à effet de procéder à la désignation de trois administrateurs et de leurs suppléants au conseil d'Administration de l'EPORA,

- a) **donne pouvoir** à Monsieur Stéphane HEYRAUD pour représenter la Communauté de Communes, à l'assemblée spéciale compétente pour élire trois membres titulaires et trois membres suppléants du conseil d'administration de l'EPORA qui se tiendra le 10 septembre 2020.
- b) **désigne** :
- M. Stéphane HEYRAUD en qualité de candidat titulaire représentant des autres établissements de coopération intercommunale à fiscalité propre,
  - M Christian SEUX en qualité de candidat suppléant représentant des autres établissements de coopération intercommunale à fiscalité propre.

La séance est levée à 21h40.